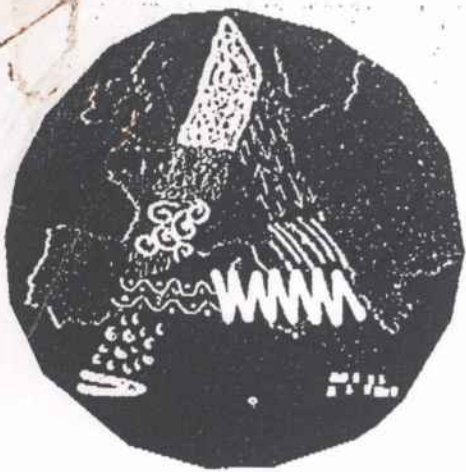


# La lettre du Forum Alternatives Européennes



## 1<sup>er</sup> février 1997, Rencontre européenne à Paris

### ÉDITORIAL DE CHARLES FITERMAN

Au printemps dernier, un appel signé par plus de cinquante personnalités européennes de différentes sensibilités, était rendu public. Se plaçant face aux lourdes échéances auxquelles la construction européenne est confrontée, en particulier la Conférence intergouvernementale en cours, il préconisait que soit donné d'urgence un forte priorité au développement social, politique et citoyen de l'Union européenne.

L'actualité n'a fait que renforcer la validité des principes et les objectifs de la démarche engagée. Les inquiétudes, les réticences, les oppositions grandissent devant un processus enserré dans les logiques libérales dominantes. Si la construction européenne doit être synonyme de régression des droits sociaux et de l'emploi, de dictature des marchés financiers dans une zone sans règles de droit et sans pouvoirs politiques régulateurs, alors il y a péril pour l'intérêt de chacun des peuples européens, pour l'équilibre européen, pour une contribution positive de l'Europe à la solution des problèmes mondiaux, pour l'existence même d'un modèle social européen original.

Si la déraison conduit certains à penser que l'on peut reculer sans cesse les limites du supportable, nombreuses sont les personnes, les forces sociales et politiques qui lancent un cri d'alarme et appellent à des réorientations sociales et démocratiques fortes de la construction européenne. La CIG peut en fournir une occasion.

C'est dans cet esprit qu'un certain nombre de signataires de l'appel ont décidé d'organiser une Rencontre européenne le 1er février 97 à la Maison de la Chimie à Paris.

Trois objectifs guident l'organisation de cette journée. D'abord, proposer des débouchés politiques constructifs aux forces et mouvements qui souhaitent participer à l'émergence d'une Europe sociale, citoyenne et solidaire ; contribuer ensuite à ce que la CIG débouche sur des avancées sociales et politiques significatives, créant un contexte favorable pour les prochaines grandes échéances européennes ; favoriser enfin la coopération entre toutes celles et tous ceux qui considèrent que l'urgence d'initiatives fortes et neuves justifie d'aller au-delà des démarches strictement partisans, pour se rencontrer et faire mieux entendre la voix de l'opinion publique.

D'ores et déjà, de nombreuses personnalités européennes nous ont assuré de leur participation. Ce 1er février doit être un moment européen significatif qui sera suivi d'autres initiatives de même nature. L'enjeu et le caractère de ce chantier le rend passionnant.

● **Quelque part en Europe**  
◦ *Mouvements sociaux en Allemagne*  
◦ *Art et Europe*.....Page 2

● **Europe et société civile : recherchons vacarme d'urgence**  
*Point de vue de Valérie Peugeot, Europe 99*  
*politique de civilisation*.....Page 3

● **Mettre l'emploi au premier rang des priorités de l'Union**  
*Entretien avec Elisabeth Guigou*.....Page 6

# POUR UNE EUROPE DES DROITS CIVIQUES ET SOCIAUX

par Jean-Louis Meynot  
Pages 4 et 5



# Pour une Europe et sociaux

## LES PRINCIPALES PROPOSITIONS DU RAPPORT DU COMITÉ DES SAGES

Approfondir les conditions d'émergence d'une nouvelle génération de droits civiques et sociaux tenant compte notamment des changements technologiques.

Renforcer la citoyenneté et la démocratie dans l'Union, en traitant de façon indivisible les droits civiques et les droits sociaux.

Préciser les motifs et les modalités de l'intervention de l'Union en matière sociale, conformément aux principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Inscrire, à l'occasion de la CIG, dans le traité, un socle de droits sociaux et civiques fondamentaux (Bill of rights) en précisant ceux qui bénéficient d'une protection juridictionnelle et ceux qui représentent un objectif à atteindre.

Par exception, poser le principe que chaque État mette en place, dans les conditions fixées par lui, un revenu minimum pour les personnes qui ne parviennent pas à accéder à un emploi rémunéré et ne bénéficient pas d'autres sources de revenu.

Organiser une CIG tous les 5 ans, comme un processus démocratique d'élaboration collective, avec le concours du Parlement européen, des parlements nationaux, des partenaires sociaux, et des ONG, afin de compléter la liste des droits civiques et sociaux

Appliquer aux Conseils des ministres la règle de la majorité qualifiée dans le domaine social, à l'exception de quelques domaines sensibles comme la protection sociale.

Inclure dans le Traité un chapitre sur l'emploi légitimant une action de coordination de l'Union.

Le concept d'utilité publique mériterait d'être précisé, dans la mesure où ces services de base conditionnent l'exercice de certains droits sociaux.

Le rapport du Comité des Sages présidé par Maria de Lourdes Pintasilgo, ancien Premier ministre du Portugal, répond à une demande du Commissaire Pdraig Flynn qui souhaitait une réflexion de personnalités indépendantes, sur les progrès possibles de l'Europe sociale en vue de la Conférence inter-gouvernementale.

On peut dire à coup sûr que ce rapport a largement dépassé ses espérances, et cela explique sans doute le peu de publicité qui lui est donné par la Commission. Car, tout en répondant à la demande faite au Comité, l'analyse et les propositions du rapport prennent une dimension historique et politique vis-à-vis du passé, du présent et de l'avenir de la construction européenne. La démarche qu'il propose tend à une véritable refondation de l'Union et de l'identité européennes.

Il ne s'agit pas ici de retranscrire dans un résumé réducteur, le contenu de ce rapport qu'il vaut mieux lire, mais d'en faire un commentaire du point de vue des alternatives européennes aux orientations actuelles. Si l'Europe sociale et politique chemine si difficilement, ce n'est pas seulement à cause des critères sur lesquels est bâtie l'Union économique et monétaire, en particulier la monnaie unique. Plus fondamentalement, la base historique de la Communauté européenne est le marché. Ce n'est pas un hasard si, durant de longues années, on l'appelait simplement " le marché commun ". On n'y trouvait nulle part les fondements politiques et de droit, issus de la Déclaration de 1789 et de la Déclaration universelle des droits de l'homme

PAR JEAN-LOUIS MOYNOT

Impossible d'imaginer une Europe construite sur un fond de chômage, d'exclusion et de déficit démocratique. Les orientations actuelles mettent l'Union européenne en péril. La refonder par les droits civiques et sociaux, tel peut être le moyen pour la sortir de l'ornière.

me qui figurent sous diverses formes dans la Constitution ou la Loi fondamentale de la plupart des États-membres. On a sans doute pu construire

une part de l'Europe économique dans cette situation paradoxale, aussi longtemps que le rôle des États, du droit et des systèmes sociaux nationaux primait sur celui des institutions communes dans les autres domaines. Mais, pour ne parler que du social, le traité de Rome en 1957 ne comportait qu'un article dont la seule ambition était d'harmoniser les garanties sociales pour ne pas faire obstacle à la concurrence. Il en allait de même pour les services publics, concept ignoré du traité fondateur, les entreprises publiques n'étant tolérées en principe, que si elles ne font pas obstacle à la concurrence.

### Un Bill of Rights européen

Pendant longtemps, par une sorte de consentement tacite, ces aspects du traité sont restés en sommeil. Mais il n'en va plus de même aujourd'hui, après l'Acte Unique et le traité d'Union (ndlr, le traité de Maastricht), dans le contexte de la mondialisation, de la poussée néo-libérale, de la dérégulation et de la pression des marchés financiers. En résumé, les bases juridiques de l'Union ne sont pas outillées pour reprendre et développer l'héritage social, démocratique et de civilisation des pays qui la composent.

C'est à mes yeux le plus remarquable mérite du rapport du Comité des sages que de poser - dans des termes plus diplomatiques - ce problème essentiel et de proposer la formulation d'un " Bill of Rights " comme fondement de l'Union du XXIème siècle avec, comme première étape, l'intégration

# de des droits civiques

d'un ensemble de droits fondamentaux, sociaux et civiques, dans le traité dès l'étape de la Conférence intergouvernementale en cours.

Le rapport met en évidence l'enchevêtrement des droits civiques et des droits sociaux, de ce fait inséparables. Il distingue les droits fondamentaux immédiatement applicables (droits de l'homme, libertés fondamentales) des droits "programmatisés" qui supposent des politiques et des moyens pour être concrétisés, mais dont le principe peut être dès à présent posé, avec l'engagement de les préciser à une prochaine étape. L'idée d'une Conférence intergouvernementale, tous les cinq ans, pour faire progresser cette construction, est avancée. Les sources constitutionnelles d'une telle démarche se trouvent dans plusieurs pays. Et pour la France, elles se trouvent dans le préambule de la Constitution de 1946, en particulier pour les droits sociaux (droit au travail, droit au logement, etc.) qui pour être reconnus comme constitutionnels, n'en sont pas moins gravement en échec aujourd'hui.

## A la conquête des droits

Au point de vue social, le rapport propose de rassembler dans un titre unique du traité toutes les dispositions déjà codifiées, et d'entreprendre plus largement la codification de celles qui correspondent aux aspirations et aux besoins des Européens d'aujourd'hui. Il souligne l'urgence interne et externe (face au chômage, à la démographie mondiale, aux problèmes de développement) d'offrir de nouveaux "modèles", c'est-à-dire de nouvelles réponses à la question sociale. Parmi celles-ci il place au premier rang l'émergence de droits sociaux couvrant pratiquement tous

les aspects des conditions de vie des personnes. D'où l'interdépendance des droits sociaux et de ceux de la citoyenneté pour réaliser "la liberté et les conditions de la liberté". Dans la même logique, il propose d'inclure un chapitre sur l'emploi qui légitime une action de coordination de l'Union sur ce problème crucial, et demande que soit précisé "le concept de service d'utilité publique, dans la mesure où ces services de base conditionnent l'exercice de certains droits sociaux".

Au-delà du sens et de la portée juridique et pratique d'une telle refondation de l'Europe par les droits civiques et sociaux, il faut aussi observer que cette démarche coïncide avec une dynamique à l'oeuvre dans les forces et le mouvement social. Les syndicats, devant la mise en cause et l'inefficacité croissante des garanties fondées sur des normes générales, s'orientent vers la conquête des droits permettant de négocier et de contrôler le changement dans la diversité, d'intervenir même dans la gestion des entreprises. L'égalité, principe fondamental de la justice sociale et de la République, est recherchée davantage

par la voie du développement et de la concrétisation des droits que dans les modalités - toujours imparfaites bien que nécessaires - de la redistribution. Et c'est aussi dans ce sens qu'agissent bien des associations engagées

dans l'action pour les droits humains, civiques et sociaux.

## Un souffle démocratique et progressiste

Enfin, il faut mentionner un ensemble de propositions du rapport qui tendent à faire entrer dans le droit communautaire les

acquis et les progrès du droit International ainsi que les approches nationales du droit au sein de l'Union. Cette ouverture est absolument nécessaire, car jusqu'ici le droit communautaire est coupé de tous ces développements, clos sur lui-même et polarisé par les lois du marché et de la concurrence.

En résumé il y a de très solides raisons de soutenir la démarche, l'analyse et les propositions de ce rapport auquel l'expérience et la personnalité de Madame Pintasilgo ont largement contribué à donner un souffle démocratique et progressiste, ce qui manque singulièrement aux débats de la Conférence intergouvernementale. Il serait heureux que non seulement la Confédération européenne des syndicats et les instances européennes dans lesquelles les syndicats sont représentés, mais aussi les députés et si possible le Parlement européen s'en emparent.

L'intelligence d'une Union européenne construite sur les deux priorités sociale et politique réside dans les droits civiques et sociaux susceptibles de la refonder.

**Jean-Louis Moynet**

ancien Secrétaire Confédéral de la C.G.T.  
Conseiller d'Etat.

## Fiche bibliographique :

*Commission européenne*

*Pour une Europe des droits civiques et sociaux*

*Rapport du Comité des sages présidé par Marta de Lourdes Pintasilgo*

*Rapporteur : Jean-Baptiste de Foucauld*

*Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes 1996 - 63 p*



Le Forum Alternatives Européennes vous invite à une  
**Rencontre européenne**, le 1<sup>er</sup> février 1997,  
 à la Maison de la Chimie, Paris, sur le thème :

## Priorité à l'Europe Sociale et Politique

**A** la suite de l'appel public lancé dans le journal *Le Monde* le 20 avril 1996, signé par plus d'une centaine de personnalités européennes (voir lettre n°6), un certain nombre de signataires ont décidé d'organiser le 1<sup>er</sup> février 1997 à la Maison de la Chimie à Paris, une grande rencontre européenne sur le thème :  
**Priorité à l'Europe sociale et politique.**

Trois tables rondes simultanées auront lieu en début de matinée, autour des thèmes suivants :

1. Emploi et objectifs sociaux.
2. Citoyenneté, participation et démocratie.
3. Développement durable et co-développement.

De multiples personnalités européennes ont été sollicitées pour participer à chacune de ces tables rondes. Trois à quatre interventions animeront ces tables rondes qui seront ensuite rapportées en séance plénière. La matinée se terminera par les interventions solennelles de grands témoins de l'Union européenne, qui auront été sollicités en raison de leur expérience et de leur parcours européen.

La journée reprendra à 14h30 par une quinzaine d'interventions de personnalités françaises et européennes sur les perspectives de l'Europe sociale et politique. Ces personnalités seront représentatives d'une grande diversité géographique, avec plus de dix nationalités représentées, d'une grande diversité politique et sociale, représentant divers partis politiques, forces sociales et associatives.

La rencontre prendra fin avec une conclusion à quatre voix de José Barros Moura (député européen, groupe PSE, Portugal), Luciana Castellina (député européen, groupe GUE, présidente de la commission Culture, Italie), Frieder Otto Wolf (député européen, groupe Vert, Allemagne), et Charles Fiterman (ancien ministre d'Etat, président du Forum Alternatives Européennes, France).  
**Renseignements et inscriptions au FAE.**

### Convention de la Société Civile

Le Forum de la Société Civile a démarré, le 26 novembre dernier à Bruxelles, une série de rencontres publiques sur le thème de la réforme de l'Union. Quinze chaises vides symbolisaient l'absence de représentants des gouvernements à cette rencontre, où participaient de nombreuses ONG. Une marche s'est ensuite dirigée vers les institutions européennes pour porter leur messages. D'autres rencontres du Forum de la Société Civile auront lieu à Rome et Amsterdam en 1997.

**V**euillez me faire parvenir les publications du Forum :

- Pourquoi la France crée-t-elle moins d'emplois que la plupart des pays d'Europe occidentale ? (*Actes du débat du 12 avril 1995, 35 pages, 50 FF*)
- Le rendez-vous de 1996 : fonder l'Union européenne sur une légitimité sociale, écologique, citoyenne (*Document d'étape du Forum Alternatives Européennes, 24 pages*)
- La crise des modèles d'intégration en Europe, quels enjeux, quelles réponses ? (*Actes du débat du 9 novembre 1995, 60 pages, 50 FF*)
- Europe, défi de civilisation (*Actes du colloque des 2 et 3 février 1996, 160 pages, ISBN 2-911663-00-4. 95 FF + 16 FF de frais de port*)
- France, Europe, quel avenir pour le rall ? (*Actes du débat du 14 mai 1996, 90 pages, 70 FF + 8 FF de frais de port*)

Pour commander, merci de remplir le coupon au dos



Forum  
 Alternatives  
 Européennes